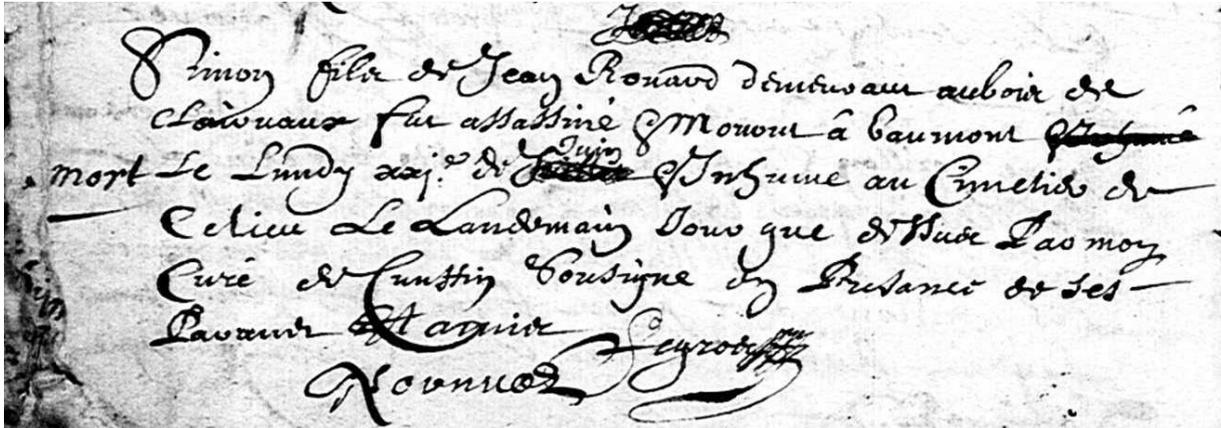


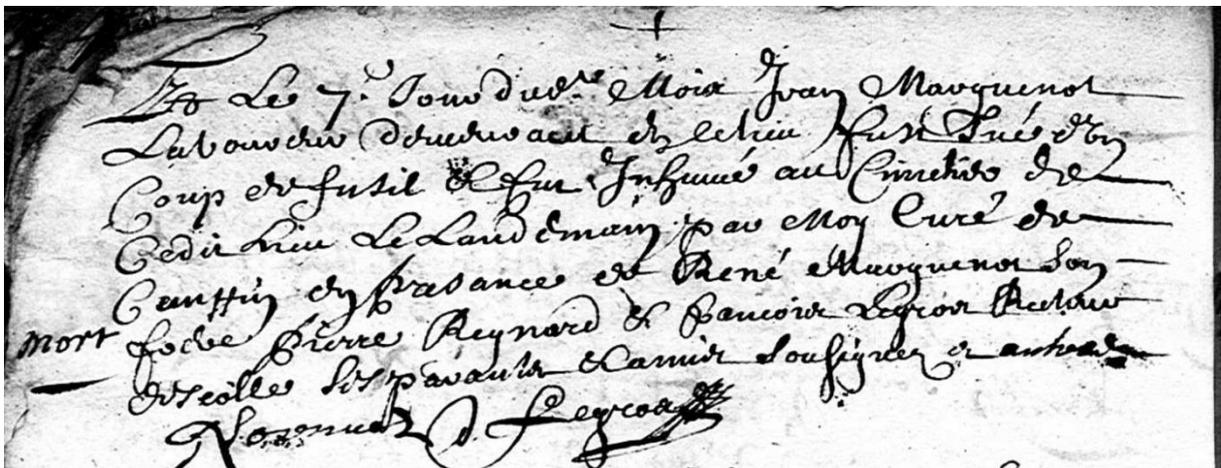


ASSASSINATS À CUNFIN EN 1678 ET 1679



Simon fils de Jean Rouard demeurant au bois de
Clairvaux fut assassiné & mourut à baumont
mort le Lundy xxi^{me} de Juin & Inhumé au Cimetière de
Celiou Le Landemain Jour que dessus Par moy
Curé de Cunffin soussigne en Presance de ses
Parants et amis
Noiron J. Seycoq

Simon fils de Jean Rouard demeurant au bois de
Clairvaux fut assassiné & mourut à baumont
Le Lundy xxi dud juin & inhumé au cimetiere de
Cedit lieu Le Landemain Jour que dessus Par moy
Curé de Cunffin soussigne en Presance de ses
Parants et amis



Le 7^e Jour dud Mois Jean Marguenot
Laboureur demeurant en ce lieu fut tué d'un
Coup de fusil & fut Inhumé au Cimetière de
Cedit lieu Le Landemain par moy Curé de
Cunffin en presance de René Marguenot son
frère Pierre Reynard et François Legros Recteur
d'ecolles ses parants et amis soussignes et autres
Noiron J. Seycoq

Le 7^e Jour dud Mois Jean Marguenot
Laboureur demeurant en ce lieu fut tué d'un
Coup de fusil et fut inhumé au cimetiere de
Cedit lieu Le Landemain par Moy Curé de
Cunffin en presance de René Marguenot son
frère Pierre Reynard et François Legros Recteur
d'ecolles ses parants et amis soussignes et autres



UN SEPTUAGÉNAIRE BIEN VERT ...

20

L'an mil huit cent vingt six le vingt sept
 novembre par devant nous
 officier de l'état
 Cusfin Département
 De Bar-sur-Sine
 Comparus Jean
 Cusfin le vingt mai dix sept cent cinquante quatre veuf
 de Anne Desfligny de céd et à Cusfin le quatre Decembre mil
 huit cent vingt D'une part.
 Et Marie Anne Cousin ne à Cusfin le deux Chermidor
 an dix de la Republique fille majeure de Francois Cousin
 manouvrier et de Françoise Brulé ses père et mère
 présent et de leur Consentement d'autre part, tous
 domiciliés à Cusfin.

Lesquels nous ont requis de proceder à la Célébration
 du mariage projeté entre eux et ont les publications été
 faite devant la principale porte d'entrée de notre maison
 commune les quinze jours douze et dix huit novembre present
 mois au cune opposition au dit mariage se nous ayant été
 signifié par l'abbé de Saint-André de leur substitution après avoir donné
 lecture de l'art 10 de la loi ci dessus mentionnée et du Chapitre
 six du Code civil intitulé du mariage attendu demande aux futur
 époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari
 et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément
 et affirmativement de déclarer au nom de la loi que Jean
 Boudelot, et Marie Anne Cousin sont unis par le mariage
 de quoi avons été en présence de Claude Patouret
 manouvrier âgé de soixante cinq ans de Edme Cousturier
 laboureur âgé de cinquante quatre ans beau frère de
 l'époux de Nicolas Petit Aubergiste âgé de soixante et
 cinq ans, et de Joseph Mortet notaire au dit lieu âgé de cinquante
 quatre ans tous de cette Commune après lecture faite
 tout signés l'époux l'épouse et Edme Cousturier ont déclaré
 ne s'opposent.

A l'acte en ce fait le 27^{me} jour de mai 1826
 Mortet
 D'Anna
 neuf

... sont comparus Jean Boudelot père, né à Cusfin le vingt mai dix sept cent cinquante quatre veuf

de Anne Defligny décédée à Cunfin le quatre décembre mil
huit cent vingt, d'une part
et Marie Anne Cousin né à Cunfin le deux thermidor an dix de la République...

4 mois ½ après...

L'an mil huit cent vingt le dix avril heure de sept du matin
pardevant nous Joseph Delaunay maire officier de l'état civil de la Commune
de Cunfin Département de l'Aube Arrondissement de Bar-sur-Seine Canton
Boudelot et Comparsu Jean Boudelot patre âgé de soixante quatre ans
lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le jour d'hui à
deux heures du matin de lui déclarant et de Marie Cousin son
épouse et auquel il a donné le prénom de Jacques les dits
déclaration et présentation faite en présence de Goustant Boudelot
fabotier âgé de soixante neuf ans et de Félix Mortet substituteur âgé
de cinquante quatre ans tous de cette Commune après lecture faite ont
signé le père et Goustant Boudelot ont déclaré ne le savoir !
Mortet
Delaunay

et 2 ans après ...

4
L'an mil huit cent vingt deux le dix avril heure de six du soir
pardevant nous Joseph Delaunay maire officier de l'état
civil de la Commune de Cunfin Département de l'Aube
Arrondissement de Bar-sur-Seine et Comparsu Jean Boudelot
Boudelot manouvrier âgé de soixante quinze ans lequel nous a
présenté un enfant du sexe masculin né le jour d'hui à trois
heures du soir de lui déclarant et de Marie Cousin son
épouse et auquel il a donné le prénom de Nicolas les dits
déclaration et présentation faite en présence de Gabriel
Brulé fabotier âgé de quatre vingt ans et de Félix Mortet
substituteur âgé de cinquante six ans tous de cette
Commune après lecture faite ont signé
Gabriel Brulé et le père ont déclaré ne le savoir !
Mortet
Delaunay

Malgré les âges avancés de Jean Boudelot (72 et 74 ans), les enfants Jacques et Nicolas déclarés nés de son union officielle avec Marie Anne Cousin, ont été respectivement reconnus par ses soins, à leur naissance.

De tous temps, c'est une affaire qui prête à commérages mais certains diront "C'est leur vie privée, cela ne nous regarde pas !...".

Toutes ces émotions auront raison de la santé de Jean Boudelot qui mourra le 13 novembre 1830 à Cunfin.



Sélection de Christian PIEMINOT

Extrait de " Le Petit Troyen " du 12 octobre 1889, p.3/4

Un moribond qui vote

Un moribond qui vote

CUNFIN. — Si M. de Fontenay a échoué, ce n'est pas faute d'avoir fait feu de tout bois

pour se procurer des électeurs. On cite dans la commune de Cunfin le cas d'un vieillard, âgé de 75 ans, à qui le curé avait le matin des élections, administré les derniers sacrements. Le bon curé, après lui avoir « graissé les bottes », le laissa moribond dans son lit. Or, dans l'après-midi, des agents de M. de Fontenay sont venus le chercher et l'ont hissé à la mairie pour voter. On ne sait pas si le pauvre diable est encore vivant, mais s'il est passé de vie à trépas, sa dernière action lui comptera dans l'éternité.

Extrait de " Le Petit Troyen " du 23 avril 1894, p.3/4

Décès accidentel GAILLARD Paul Gaston dit Gaston

Terrible mort d'un enfant

CUNFIN. — Le 18 courant, un jeune garçon âgé de 6 ans, nommé Gaston Gaillard, neveu de M. Colmard, garde-forestier, commit l'imprudence d'attacher à son poignet la corde qui retenait une vache dont on lui avait confié la garde. L'animal, ayant pris la fuite, traîna l'enfant sur un parcours de 100 mètres environ. Le pauvre petit fut meurtri d'une façon affreuse sur les pierres. Quand son oncle le releva, il ne donnait plus signe de vie.

Extrait de " Le Petit Courrier de Bar-sur-Seine " du 13 février 1894, p.3/4

Farce macabre

Farce macabre

CUNFIN. — Une vieille personne de ce pays, la veuve B..., avait en vain écrit à ses enfants, habitant un village éloigné, de lui envoyer quelque argent. Désespérant de voir venir un secours quelconque, elle imagina le *truc* suivant. Elle fit télégraphier qu'elle était malade, très malade... Personne ne se dérangea. Elle eut alors recours aux grands moyens ; elle fit savoir par télégramme qu'elle était morte... Aussitôt le ban et l'arrière-ban de sa progéniture arriva pour les funérailles...

Jugez de l'étonnement et de la... déception de ces gens empressés, quand ils virent, en arrivant ici, la vénérable femme leur faire elle-même les honneurs de sa maison... Holà !!!

Extrait de " L'Écho de l'arrondissement de Bar-sur-Aube " du 17 juillet 1898, p.4/5
Les femmes témoins

Les femmes témoins

Cunfin. — La loi des femmes-témoins vient de recevoir son application dans notre commune : Mme Dupont, née Marthe Maître, et Mlle Teinturier Eulalie ont été témoins de la déclaration d'un nouveau-né, issu de Mouchotte Auguste et de Teinturier Marie, son épouse.

Extrait de " Le Petit Troyen " du 6 septembre 1903, p.2/6

Les tours de passe-passe de la congrégation (deux institutrices religieuses natives de Cunfin) à Rigny-le-Ferron
« Sœurs BAILLY Anne Marie Baptistine & CALIN Gabrielle Victoire Joséphine »

RIGNY-LE-FERRON

Les tours de passe-passe de la congrégation. — Les sœurs de la Providence qui dirigeaient l'école libre ont quitté la commune le 2 août dernier, conformément à la loi. Le 28 août suivant, la demoiselle Anne-Marie-Baptistine Bailly, née à Cunfin le 25 juillet 1864, déposait à la mairie de Rigny une déclaration d'ouverture d'école libre au lieu et place de l'ancienne.

Les cléricaux du pays, que le départ des sœurs et du curé avait un instant désorganisés, relèvent aujourd'hui la tête et sont plus provocants que jamais.

L'œuvre de haine et de calomnie reprend avec une intensité nouvelle. Les cléricaux militants multiplient les démarches auprès des pères de famille et usent de tous les

moyens d'intimidation pour assurer la clientèle de l'école libre.

La demoiselle Bailly et son acolyte (car elles sont deux) ne seraient, paraît-il, que les sœurs de Plancy qui auraient déposé la cornette. Le jour de leur arrivée à Rigny, elles ont déclaré aux enfants et aux parents qui avaient organisé une réception à leur intention : Nous sommes des sœurs ; on nous a forcé à revêtir l'habit laïque.

On voit avec quelle facilité la loi se laisse tourner par les congréganistes. Il est donc indispensable de voter, le plus tôt possible, des dispositions législatives qui empêchent les sécularisations fictives et assurent le plein effet de la loi.

Extrait de " Le Petit Troyen " du 19 juillet 1922, p.2/4

DES VACHES VORACES

CUNFIN

DES VACHES VORACES. — M. Anujon Edouard, 35 ans, cultivateur à Cunfin, a des vaches qui aiment le linge.

Le 27 juin dernier, elles auraient mangé deux chemises d'homme, 3 serviettes de toilette, 9 mouchoirs, 2 paires de chaussettes et une paire de bas étendus sur un fil de fer et appartenant à M. Lemaitre Jean, 54 ans, charbonnier. De plus, le 13 juillet, l'une de ces vaches aurait encore mangé une manche de chemise. Le préjudice total causé serait de 135 francs, mais M. Anujon ne veut dédommager M. Lemaitre que de 20 francs.

La gendarmerie enquête.



Site de la commune : <https://cunfin.wixsite.com/cunfin>